YERRES

Services Techniques
N° tél : 01 69.49.77.00
N/Réf. : JM/PG/ET

ARRETE N° 2000/65
(Série A)

OBJET : Arrêté municipal provisoire réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue Corneille entre la rue de Montgeron et la rue Jean Jaurès

Le Député-Maire de la ville d'YERRES,
VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 à L.2213-6,
VU l'article R. 225 du code de la Route,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,

CONSIDERANT les travaux de renforcement du réseau d'eau potable qui seront effectués par la société I.F.C. 1 rue Royale 91330 YERRES pour le compte de la Lyonnaise des Eaux et qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers, et ce, du lundi 17 avril 2000 au vendredi 9 juin 2000,

ARRETE

Article 1er : rue Corneille entre la rue de Montgeron et la rue Jean Jaurès, la circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés comme suit :
- La circulation des véhicules sera limitée à 30 km/h,
- Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant, sauf aux véhicules affectés au chantier,
- Le cheminement des piétons sera maintenu sur le trottoir libre de travaux.

Article 2 : La présignalisation et la signalisation du chantier, conformément à la législation en vigueur, sont fournies, posées et maintenues en état par les soins de l'entreprise chargée des travaux sous le contrôle des services techniques municipaux.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : MM. le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie de Brunoy, le Responsable de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'Essonne chargé de l'arrondissement d'Evry pour visa, et une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information.

Fait à Yerres, le 14 avril 2000

REÇU LE
19 AVR. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Le Maire-Adjoint
chargé des Travaux

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 2000

Jean MANTE

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE